



GEMENG

HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue Laangefuert à Septfontaines

En raison de l'aménagement d'un passage piétons dans la rue Laangefuert à Septfontaines, le collège échevinal, lors de sa séance du 27 janvier 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du lundi, 16 février 2026, à partir de 8h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 6 mars 2026, la circulation dans la rue Laangefuert à Septfontaines est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur de la maison sise 18, Mierscherstrooss.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 27 janvier 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu